

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 3-2021 du 13 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue par téléconférence, le vendredi 22 janvier 2021 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption – Règlement numéro 2020-685 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021

- 6.2 Nomination de membres – Comité de révision des règlements d'urbanisme
- 6.3 Embauche d'un agent de sécurité
- 6.4 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 6.5 Révision des compétences d'agglomération et du partage de leurs dépenses
- 6.6 Dépôt du rapport sur les espaces verts et les parcs
- 6.7 Vacance au poste de conseiller numéro 3 – Démission de M. Pierre Lussier
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Réhabilitation du garage municipal – Travaux d'électricité – Acceptation finale et paiement
 - 8.2 Réhabilitation du garage municipal – Travaux de menuiserie – Acceptation finale et paiement
 - 8.3 Réhabilitation du garage municipal – Réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture – Acceptation finale et paiement
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2021-01-001

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2021-01-002 2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 18 décembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-003 2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 décembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-004 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 22 janvier 2021 au montant de 113 251,58 \$ dont :

- 59 657,06 \$ sont des comptes payés;
- 53 594,52 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

6. **ADMINISTRATION**

2021-01-005

6.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-685 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, aux compensations pour les services municipaux, aux conditions de perception ainsi qu'aux tarifs pour la fourniture de certains biens;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2020-685 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 18 décembre 2020 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) dès l'ouverture de la séance tenante;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification n'a été apportée à la suite de l'adoption du projet de règlement, hormis la correction de quelques coquilles;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2020-685 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-006

6.2 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du Comité de révision des règlements d'urbanisme prend fin à la levée de la séance ordinaire du mois de janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres pour ledit Comité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de révision des règlements d'urbanisme, et ce, pour un mandat prenant fin à la levée de la séance du mois d'octobre 2021;

- Madame Christine Corriveau;
- Madame Rachel Landry;
- Monsieur Rémi Beaudry;
- Monsieur Joseph Dydzak;
- Monsieur François Taché;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-007 6.3 **EMBAUCHE D'UN AGENT DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un agent de sécurité pour le Service de protection;

CONSIDÉRANT que la responsable du Service de protection recommande l'embauche de Monsieur Gabriel Théorêt;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Gabriel Théorêt à titre d'agent de sécurité au Service de protection en tant que salarié à l'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-008 6.4 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Émilie Giroux, Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Pierre-Luc Lefebvre, Justin Montpetit, Mathieu Quevillon et Gabriel Théorêt à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012 :
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédemment adoptée visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-009 6.5 **RÉVISION DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET DU PARTAGE DE LEURS DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel a été créée en 2005;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de Ville d'Estérel de vérifier, après quinze ans d'existence :

- a) si les équipements et infrastructures collectifs apparaissant au budget d'agglomération sont conformes à ceux de l'annexe A du décret d'agglomération, et de vérifier si le mode de répartition de leurs dépenses est équitable à l'égard des contribuables de Ville d'Estérel;
- b) si les objets prévus au budget d'agglomération, autres que ceux relatifs aux équipements et infrastructures d'intérêt collectif, sont véritablement d'agglomération, et de vérifier si le mode de répartition de leurs dépenses est équitable à l'égard des contribuables de Ville d'Estérel;
- c) si les ententes ou délégations de compétence sont véritablement d'agglomération et :
 - dans l'affirmative, déterminer si le partage des dépenses est équitable à l'égard des contribuables de Ville d'Estérel;
 - dans le cas contraire, si le partage des dépenses mixtes est équitable à l'égard des contribuables de Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a reçu une offre de services datée du 9 janvier 2021 de l'étude Gilbert, Simard, Tremblay, avocats et qu'un budget de 17 500 \$ est à prévoir pour la réalisation de ce mandat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu :

QUE le Conseil mandate Me Marc Laperrière, de l'étude Gilbert, Simard, Tremblay, avocats, pour déterminer :

- a) si les équipements et infrastructures collectifs apparaissant au budget d'agglomération sont conformes à ceux de l'annexe A du décret d'agglomération, et de vérifier si le mode de répartition de leurs dépenses est équitable à l'égard des contribuables de Ville d'Estérel;
- b) si les objets prévus au budget d'agglomération, autres que ceux relatifs aux équipements et infrastructures d'intérêt collectif, sont véritablement d'agglomération, et de vérifier si le mode de répartition de leurs dépenses est équitable à l'égard des contribuables de Ville d'Estérel;

et de faire les recommandations appropriées au Conseil;

QUE le Conseil, à la suite de la réalisation du mandat relatif aux points a) et b) précédents, détermine s'il est toujours dans l'intérêt de Ville d'Estérel de vérifier :

- c) si les ententes ou délégations de compétence d'agglomération sont véritablement d'agglomération, et de déterminer si le partage de leurs dépenses est équitable à l'égard des contribuables de Ville d'Estérel;
- d) si le partage des dépenses mixtes est équitable à l'égard des contribuables de Ville d'Estérel;

QUE le Conseil alloue un montant maximal de 17 500 \$, toutes taxes en sus, pour la réalisation du mandat. La facturation sera établie en fonction des heures réelles travaillées, les débours, tels que les frais associés aux banques de recherche juridique et aux photocopies sont en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.6 **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ESPACES VERTS ET LES PARCS**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2021-01-010 6.7 **VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 3 – DÉMISSION DE M. PIERRE LUSSIER**

CONSIDÉRANT la réception par le greffier de la démission du Conseiller au poste numéro 3, Monsieur Pierre Lussier;

CONSIDÉRANT que la période restante au présent mandat est inférieure à douze (12) mois;

CONSIDÉRANT que l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) prévoit que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les douze (12) mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le Conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE la démission de Monsieur Pierre Lussier, laquelle est effective le 21 janvier 2021 et la dépose au livre des procès-verbaux;

LAISSE le poste de conseiller numéro 3 vacant jusqu'à l'élection générale du 7 novembre 2021;

REMERCIE Monsieur Pierre Lussier pour son dévouement à titre de Conseiller à Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2021-01-011 8.1 **RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ - ACCEPTATION FINALE ET PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-10-117 afin d'octroyer un contrat pour la réalisation des travaux électriques dans le projet de réhabilitation du garage municipal à Conception électrique 2000 inc.;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 668,06 \$ a été retenu pendant un (1) an à la suite de la complétion des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux satisfont aux exigences de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de son inspection, l'architecte au dossier recommande l'acceptation finale des travaux et le paiement de la retenue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'acceptation finale des travaux relatifs au contrat pour la réalisation des travaux électriques dans le projet de réhabilitation du garage municipal;

LIBÈRE le montant de 1 668,06 \$, taxes incluses, à titre de retenue à l'entrepreneur Conception électrique 2000 inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-012 8.2 **RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX DE MENUISERIE – ACCEPTATION FINALE ET PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-10-118 afin d'octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de menuiserie dans le projet de réhabilitation du garage municipal à Construction Parallèle Inc.;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 640,93 \$ a été retenu pendant un (1) an à la suite de la complétion des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux satisfont aux exigences de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de son inspection, l'architecte au dossier recommande l'acceptation finale des travaux et le paiement de la retenue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'acceptation finale des travaux relatifs au contrat pour la réalisation des travaux de menuiserie dans le projet de réhabilitation du garage municipal;

LIBÈRE le montant de 8 640,93 \$, taxes incluses, à titre de retenue à l'entrepreneur Construction Parallèle Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-013 8.3 **RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – RÉPARATION DE LA STRUCTURE D'ACIER ET DU PONTAGE DE LA TOITURE – ACCEPTATION FINALE ET PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-09-095 afin d'octroyer un contrat pour la réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture à Chandonnet Soudure Internationale inc.;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 588,66 \$ a été retenu pendant un (1) an à la suite de la complétion des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux satisfont aux exigences de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de son inspection, l'architecte au dossier recommande l'acceptation finale des travaux et le paiement de la retenue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'acceptation finale des travaux relatifs au contrat pour la réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture dans le projet de réhabilitation du garage municipal;

LIBÈRE le montant de 2 588,66 \$, taxes incluses, à titre de retenue à l'entrepreneur Chandonnet Soudure Internationale inc.;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2021-01-014 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 19 h 11, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 22 janvier 2021**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Charles Jacques (Remb. Taxes)	13-01-2021	10843	780.00 \$
Frank Pappas (Remb. Taxes)	13-01-2021	10844	2 453.03 \$
Maxime Beauchamp	13-01-2021	10845	240.00 \$
GLS (Dicom Express)	13-01-2021	10846	12.47 \$
Évaluation Laurentides Inc.	13-01-2021	10847	3 679.20 \$
Henri Grenier	13-01-2021	10848	440.00 \$
Hors Limite Inc.	13-01-2021	10849	5 000.00 \$
Cédric Irmer-Longtin	13-01-2021	10850	240.00 \$
Juteau Ruel Inc.	13-01-2021	10851	321.44 \$
LBEL Inc.	13-01-2021	10852	798.16 \$
Michelle Sullivan Communications	13-01-2021	10853	862.31 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	13-01-2021	10854	2 707.97 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	13-01-2021	10855	837.18 \$
Petite Caisse	13-01-2021	10856	672.50 \$
Remorquages Ste-Agathe/Ste-Adèle	13-01-2021	10857	144.87 \$
Stéphane Gendron, Architecte	13-01-2021	10858	7 142.83 \$
François Taché	13-01-2021	10859	171.68 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	13-01-2021	10860	809.79 \$
Ville de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	13-01-2021	10861	14 072.00 \$
Ville de Ste-Adèle	13-01-2021	10862	566.77 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	70.63 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	20.93 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	2 636.42 \$
Ultramar Ltée	31-12-2020	Internet	1 138.10 \$
Ultramar Ltée	31-12-2020	Internet	742.03 \$
Bell Canada	31-12-2020	Internet	1.36 \$
Bell Canada	31-12-2020	Internet	555.31 \$
Bell Canada	31-12-2020	Internet	555.31 \$
Bell Canada	31-12-2020	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	242.03 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	29.82 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	41.86 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	65.52 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	27.88 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	406.44 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	26.94 \$
Hydro-Québec	31-12-2020	Internet	1 822.88 \$
Mastercard Banque Nationale	31-12-2020	Internet	2 366.82 \$
Telus	31-12-2020	Internet	498.08 \$
Supérieur Propane	31-12-2020	Internet	3 068.75 \$
Ultramar Ltée	31-12-2020	Internet	1 012.87 \$
Ultramar Ltée	31-12-2020	Internet	648.10 \$
Ultramar Ltée	31-12-2020	Internet	836.56 \$
Ultramar Ltée	31-12-2020	Internet	390.08 \$
Total payé			59 657.06 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 22 janvier 2021**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
B.M.R. Eugène Monette Inc.	22-01-2021	10863	418.85 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	22-01-2021	10864	220.92 \$
CBM Informatique	22-01-2021	10865	833.41 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	22-01-2021	10866	1 408.30 \$
COMAQ	22-01-2021	10867	609.37 \$
DWB Consultants	22-01-2021	10868	862.31 \$
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	22-01-2021	10869	1 901.73 \$
Effigiart Inc.	22-01-2021	10870	45.99 \$
Formiciel Inc.	22-01-2021	10871	613.65 \$
Fournitures de Bureau Denis	22-01-2021	10872	585.53 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	22-01-2021	10873	346.50 \$
Groupe Gagnon	22-01-2021	10874	51.74 \$
Toromont CAT (Québec)	22-01-2021	10875	5 163.90 \$
Journal Accès	22-01-2021	10876	281.69 \$
Journal Le Nord Inc.	22-01-2021	10877	68.99 \$
Les Uniformes W.Gradinger/Uniplus	22-01-2021	10878	1 178.33 \$
Machinerie Forget	22-01-2021	10879	1 556.36 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	22-01-2021	10880	282.49 \$
PG Solutions Inc.	22-01-2021	10881	23 630.79 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	22-01-2021	10882	2 293.75 \$
Sani-Dépôt	22-01-2021	10883	793.28 \$
Québec Municipal	22-01-2021	10884	170.82 \$
Sable Marco	22-01-2021	10885	3 944.20 \$
SEAO Constructo	22-01-2021	10886	3.82 \$
SRAD Communications Inc.	22-01-2021	10887	34.49 \$
UMQ	22-01-2021	10888	2 804.24 \$
URBA+ Consultants	22-01-2021	10889	2 874.38 \$
Usinage Lac Masson Inc.	22-01-2021	10890	461.54 \$
Le Groupe J.S.V. Inc.	22-01-2021	10891	153.15 \$
Total à payer			53 594.52 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière